



CASTELS RANDONNEURS DE LA LIMAGNE



Règlement de la manifestation « NOCTURNE VTT 2K25 »

1. Inscription à la NOCTURNE VTT

- La NOCTURNE VTT est une randonnée VTT, ouverte à tous.
- Les mineurs ne seront acceptés que s'ils sont accompagnés d'un parent (inscrit sur le même parcours).
- Les inscriptions se font en ligne en pré-inscription (crlvtt.fr). Vous aurez également la possibilité de vous inscrire sur place dans la limite des places disponibles.
Une fois vos informations saisies et validées sur le formulaire de la plateforme en ligne, votre inscription est enregistrée, mais ne sera définitive qu'à la réception du règlement. Le mode de règlement disponible sur la plateforme en ligne et sécurisée est Carte Bancaire. Vous recevrez une confirmation de votre inscription.
- Les inscriptions et départ sur les circuits sur place seront de 19h00 à 19h45. L'organisation sera présente sur au point de départ de 18h45 à 23h59. Les parcours seront dé-balisés 30 minutes après le départ des participants.

2. Règlement pendant la randonnée

- Le port du casque, ainsi que le port d'un gilet de sécurité réglementaire **est obligatoire pour tous**.
- L'éclairage **Avant et Arrière** est **obligatoire** et doit être en parfait état de fonctionnement.
- La Nocturne VTT se pratique sur des chemins et portions de routes ouvertes à la circulation dans le respect du Code de la route et le respect des consignes données par les membres de l'organisation.
- Les participants feront la randonnée à allure libre sous leurs propres responsabilités.
- Chaque participant doit respecter les sites traversés et ne jeter aucun déchet.
- En cas de problème sur les parcours VTT, chaque participant se doit de le signaler aux organisateurs au numéro indiqué lors de l'inscription.
- Chaque participant, une fois son parcours terminé, devra revenir à l'accueil pour signaler son retour. En cas d'abandon, il devra être signalé à l'organisation et ce quel qu'en soit la raison.
- Pour des raisons d'assurance, les participants inscrits aux parcours VTT sont tenus de les suivre strictement.
- L'organisation mettra à disposition (en téléchargement) le parcours de la Nocturne VTT en GPX sur son site Internet la veille de la manifestation. Les Préinscrits auront le parcours 2 jours avant la manifestation. Les parcours seront balisés.



CASTELS RANDONNEURS DE LA LIMAGNE

3. Mise en garde

- L'organisation se réserve le droit de modifier la manifestation en fonction de la météo ou de tout autre évènement exceptionnel.
- Chaque participant est tenu de se présenter au départ avec un vélo en bon état de fonctionnement et compatible avec le tout-terrain (VTT, VTTAE, Gravel) pour ne pas se mettre en danger ou mettre autrui en danger.
- L'organisation décline toute responsabilité concernant la dégradation, la perte ou le vol de matériel avant, pendant, ou après la manifestation. Il appartient à chaque participant de sécuriser son matériel par ses propres moyens en toutes circonstances.
- L'organisation décline toute responsabilité concernant l'éventuelle contraction du covid-19 (ou de toute autre maladie) par un participant pendant la manifestation. Les participants s'engagent à ne recourir en aucune façon à l'encontre de la Nocturne VTT ou de ses organisateurs si cela se produit.
- Les VTT à assistance électrique sont autorisés (VAE).
- Tout participant autorise expressément les organisateurs, et sans aucune contrepartie, à utiliser les photos sur lesquelles il pourrait apparaître sur n'importe quel support (papier, numérique,...)
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation, ou d'annulation la veille ainsi que le jour de la randonnée et ce, quel qu'en soit le motif.
- Le paiement de l'inscription à la randonnée par le mode de règlement « Carte Bancaire », ajoute un don pour la plateforme en ligne. Il est possible de ne pas faire de don en cliquant sur l'option présente au moment de la validation du paiement.
- La participation à la manifestation implique l'acceptation pleine et entière de la charte de protection des données personnelles (Disponible en téléchargement sur le site Web du CRL – crlvtt.fr).
- La participation à la manifestation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ((Disponible en téléchargement sur le site Web du CRL – crlvtt.fr).



CASTELS RANDONNEURS DE LA LIMAGNE



Charte Pour La Protection Des Données Personnelles

L'association « Les Castels Randonneurs De La Limagne » est amenée à collecter, traiter et stocker les données personnelles des participants au « NOCTURNE VTT ». Elle s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des informations personnelles du participant conformément à la législation française et européenne applicable

1. Les données collectées

- Etat-civil (nom, prénom, date de naissance, ...) de l'adhérent et son représentant légal
- Coordonnées (adresse postale, téléphone, mail...) de l'adhérent et de son représentant légal
- Informations diverses strictement nécessaires indispensables pour l'inscription à la manifestation
- Informations de connexion (adresse IP, type de navigateur...) et cookies le cas échéant sur les plateformes en ligne

Sous réserve de l'autorisation expresse du participant, l'association s'interdit de céder, transférer, divulguer ou communiquer à des tiers ces données personnelles, à l'exception de la fédération.

2. Finalité des traitements

Les données personnelles ne sont traitées que dans le cadre des finalités visées ci-après et plus généralement pour se confirmer à la législation en vigueur applicable à l'association

- L'inscription à la manifestation la « NOCTURNE VTT »
- 2 newsletters E-Mails dans l'année pour nos manifestations : « Nocturne VTT » et « CastelPontine VTT »

3. Durée de conservation

Ces données sont conservées durant toute la durée de la manifestation, et pendant une durée de 2 ans après son expiration. Elles seront automatiquement supprimées à l'issue de ces délais. Certaines données personnelles pourront cependant être conservées au-delà des délais indiqués aux fins d'archivage et de respect des obligations légales ou réglementaires qui s'imposeraient à l'association

4. Droit du Participant

Conformément à l'article 78-17 DU 06/01/1978 modifié par la loi 2018-493 du 20/06/18 dite Informatique et liberté et au règlement européen 2016/679 du 27/04/16, l'adhérent ou son représentant légal bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation ou d'effacement de ses données personnelles.

L'adhérent ou son représentant légal peut également s'opposer pour un motif légitime à l'utilisation de ses données personnelles en envoyant un courrier à l'adresse postale de l'association en précisant dans l'objet "droit des personnes" et en joignant une copie de sa carte d'identité. En application de l'arrêté du 30/06/16, l'adhérent ou son représentant légal peut demander la restitution de son dossier papier et en application de son droit à la portabilité de ses données personnelles. Il peut introduire toute réclamation s'agissant du respect des droits visés ci-dessus auprès de la CNIL.